MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-10-2025
Dossier complet le : 08-10-2025
N° d'enregistrement : 006737/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrieres agricoles photovoltaiques sur prairie d'elevage situee sur la commune de SAINT-SARDOS (82600)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: GAEC LE JARDIN DES FEDES

Raison sociale: GAEC LE JARDIN DES FEDES

N° SIRET: 89081302500016

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: SEMBINELLI

Prénom(s): Frederic

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte par le GAEC Le Jardin des Fedes, compose de Monsieur Frederic Sembinelli et Madame Stephanie Ermen, consiste a la mise en place d'une activite d'elevage ovin sur prairie avec l'installation d'ombrieres agricoles pour une puissance d'environ 3,84 MWc sur la commune de SAINT-SARDOS (82600), Lieu-dit "Nauquets". Ces ombrieres seront implantees sur la parcelle cadastrale suivante : Section A, n° 2084 d'une contenance cadastrale de 51 144 m². L'installation presentera les caracteristiques suivantes : - Environ 5 460 modules - Cloture ceinturant le projet avec des passages pour la petite faune (trouees regulieres de 15x15cm par exemple) - La hauteur au point bas d'environ 1.5m - La hauteur au point haut d'environ 4,87m - Une citerne incendie de 60m² (+/-52m² au sol) - Un poste electrique d'une surface d'environ 22.5m²

4.2 Objectifs du projet

La synergie (technique et economique) entre la production agricole et le systeme photovoltaique, ainsi que la necessite agricole du projet pour l'exploitation du GAEC Le Jardin des Fedes est developpee dans l'Annexe 2 « Notice agricole ».

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La duree de la phase travaux est estimee a 6 mois environ. Le nombre d'engins necessaires sera limite. La vegetation sera conservee en pourtour et entre les ombrieres photovoltaique. Les travaux s'inscrivent dans l'emprise du site et comprennent notamment : - installation de la cloture - le creusement de tranchees pour y enfouir les cables - l'installation des pieux pour les fondations - la mise en place d'une reserve incendie - le montage des structures porteuses ainsi que des modules photovoltaiques - le cablage des onduleurs et des panneaux solaires - le raccordement de la centrale au point de livraison - la mise en service de la centrale photovoltaique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'entretien des ombrieres photovoltaiques en phase d'exploitation sera limite a quelques operations de maintenance preventive annuelles (et curatives si besoin ponctuellement) ainsi qu'un nettoyage des modules tous les deux ans environ. A la fin du cycle d'exploitation des ombrieres photovoltaiques, elle seront demantelees, les pieux seront retires et le site remis en etat. Les equipements seront alors recycles (notamment via l'organisme Soren) pour leur donner une seconde vie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'oeuvre d'un depot de permis de construire avant travaux aupres de la commune de SAINT-SARDOS (82600)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol (Ombrieres et Poste electrique) : Surface plancher du projet (Poste electrique) : Emprise cloturee pour limiter l'acces a la centrale : Puissance installee :	(14959, m²) (22,5, m²) (49677, m²) (3,838, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Saint-Sardos

Code postal : 82600 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°7'35"E Lat. : 43°53'59"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Coordonnees precises : 01°08'54"E / 43°53'57"N - Lieu-dit : Nauquets La commune de Saint-Sardos (82600) est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a ete approuve le

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Aucune ZNIEFF n'a ete identifiee dans un rayon de 2 km autour du projet / Annexe 1 « Notice environnementale ».
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun monument historique n'a ete recense autour du projet / Voir Annexe - Notice Environnementale / La premiere zone se trouve a 550 metres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune zone humide n'a ete detectee a la suite des etudes effectuees sur site Annexe 3 « Prediagnostic Faune et Flore - Releve de zones humides ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est prevu en phase de construction ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prevu et le projet ne modifiera pas les conditions d'infiltration des eaux pluviales a la parcelle de facon naturelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun materiaux ne sera preleve sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Nous pensons que le projet n'est pas susceptible d'entrainer des perturbations de la biodiversite existante de part sa localisation et l'usage actuel du site. En effet, le site n'est concerne a notre connaissance par aucun zonage reglementaire ou informatif relevant la presence d'especes remarquables. Annexe 3 « Prediagnostic Faune et Flore - Releve de zones humides ».
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Uniquement en phase de construction (engins de chantier pour acheminer les equipements).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En phase chantier uniquement, comme tout chantier de BTP il pourra exister certaines nuisances sonores qui n'auront plus lieu d'etre une fois les travaux termines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Pour la gestion des dechets en phase chantier, un tri selectif sera mis en place avec une evacuation reguliere des dechets de construction vers un centre habilite. En phase d'exploitation les dechets verts issus de l'activite agricole seront valorises et reutilises sur l'exploitation et/ou evacues vers une filieres de valorisation adequate.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	La topographie du terrain ne sera pas modifiee car il est adapte en termes de planeite et du type de terre a ce type de construction (structures legeres). La vegetation existante sera conservee et l'amenagement projete permettra de limiter la visibilite du projet. Annexe 1 « Notice environnementale ».
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucun effet negatif notable de ce projet n'est a prevoir sur l'environnement. Une mesure specifique a ete integree au projet afin de conserver les habitats prairiaux : une partie de l'emprise cloturee ne sera pas equipee d'ombrieres solaires et restera en prairie de fauche. Cette zone sera clairement dissociee de la partie paturee par l'installation d'une cloture amovible. Ainsi, le cheptel ovin ne pourra pas y acceder. Ce choix permet de maintenir l'interet ecologique local de l'habitat naturel et de preserver une zone de quietude pour la faune. Pour la gestion des dechets en phase chantier, un tri selectif sera mis en place avec une evacuation reguliere des dechets de construction vers un centre habilite; En phase d'exploitation les dechets verts issus de l'activite agricole seront valorises et reutilises sur l'exploitation et/ou evacues vers une filieres de valorisation adequate; La vegetation existante sera conservee et des mesures paysageres seront mises en places. A l'issu de la phase d'exploitation, le projet pourra etre entierement demantele.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas etre soumis a etude d'impact pour les raisons suivantes : - Le projet integre et prend en compte les differents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aleas. - Le projet se situe hors de toute zone classee ou protegee. - Le volet energetique du projet permettra de limiter l'emission de gaz a effet de serre en produisant de l'electricite propre. - Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entrainera pas de pollution en phase chantier. - Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due a l'activite agricole. - La synergie entre la production agricole et le systeme photovoltaique reste coherente avec le caractere de la zone.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom SEMBINELLI

Prénom Frederic

Qualité du signataire Gerant de l'exploitation

À SAINT SARDOS

Fait le 07-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)